



Office of the
Chief Military Judge
Cabinet du
Juge militaire en chef

Military Justice and Court Reporters



Canada

What is military justice?

The constitution of Canada gives the federal government the power to make laws relating to Militia, Military and Naval Service, and Defence. Under this power, Parliament has enacted the *National Defence Act* which includes the *Code of Service Discipline*. The Code of Service Discipline sets out the system of military justice applicable to Canadian Forces members and those who accompany any unit or other element of the Canadian Forces that is on active service. The military justice system in Canada was perhaps best explained by the Supreme Court of Canada in *R. v. Généreux* in 1992 where it stated that "the purpose of a separate system of military tribunals is to allow the Armed Forces to deal with matters that pertain directly to the discipline, efficiency and morale of the military. The safety and well-being of Canadians depends considerably on the willingness and readiness of a force of men and women to defend against threats to the nation's security. To maintain the Armed Forces in a state of readiness, the military must be in a position to enforce internal discipline effectively and efficiently."

What is a court reporter?

A court reporter is an official witness to a legal proceeding who can accurately relate what was said by all of the people present. The court reporter is unbiased in the sense that he or she has no compelling personal interest in the matter he or she is witnessing. Many of the other people present at a legal proceeding, such as parties to the case, have an interest in the issues and outcome. The court reporter is a neutral observer whose record of the event becomes the official record of the hearing.

What role do military court reporters play within the military justice system in Canada?

If the provisions of the *National Defence Act* or subordinate regulations or orders are alleged to have been breached, a person subject to the *Code of Service Discipline* may be charged and tried either by summary trial or court martial. A court martial is a formal proceeding presided over by a military judge and is analogous to a trial in civilian provincial or superior court.

Court reporters are experts at gathering information and preserving it in formats that are quickly accessible and readily usable. They capture thoughts expressed in speech and convert

them into text that can be read, searched and studied. The military court reporter is a highly trained professional who will continue to educate himself or herself to meet changing requirements, as well as keep abreast of the legal environment. A court reporter not only records legal history, but also contributes to it through technology that keeps all parties in litigation working at a swift pace and enables counsel to quickly analyse the trial. The court reporter is the on-site professional on courtroom administration.

What is the court reporter's job?

For generations, the court reporter was known as the "silent person" in the courtroom, the unobtrusive recorder whose job was to preserve a verbatim record of what people said during a proceeding. The nature of the job does not permit the same style or degree of interaction as lawyers and judges, and leads to misperceptions of what the court reporter's job entails.

The court reporter's job actually has various parts. Firstly, the court reporter captures the words spoken by everyone during the proceeding. Secondly, he or she is the on-site administrative clerk of the court and source of professional knowledge and as such is responsible for keeping the process on track. Thirdly, the court reporter logs, keeps track of and secures any exhibit entered in the proceedings. Fourthly, he or she is the judicial assistant to the judge. Finally, the court reporter prepares a transcript of the proceeding.

The transcript is an important safeguard in the legal process. When a party wants to exercise the right to appeal to a higher court, they will rely on the transcript to provide an accurate record of what transpired during their case.



The hidden work

Much of the court reporter's work is hidden in between the reporting and the transcript. This "hidden work" is a combination of transcribing, researching ambiguous items, proofreading and indexing the final transcript.

The end result

There are four end results that all court reporters are responsible for:

- a verbatim record of legal proceedings (audio tapes);
- an accurate transcript of proceedings in the format directed by the Court Martial Appeal Court;
- the timely completion of the transcript; and
- careful maintenance of files and records.

What are the court reporter's skills?

Since the events being reported are primarily spoken words, a court reporter must be skilled at transcription. A court reporter's skills go beyond transcription. Becoming a court reporter requires a commitment of time and effort. The formal on-job training, done in Ottawa at the Office of the Chief Military Judge, can last up to two years.

The basic requirements to become a court reporter are the following:

- must be from the feeder MOC, RMS CLK 836;
- must be of the rank of warrant officer/petty officer 1st class or sergeant/petty officer 2nd class with at least two years seniority in rank;
- must meet the minimum medical category for court reporter, 432335 (good hearing is essential);
- must demonstrate keyboarding skills of at least 40 wpm with less than 2 per cent error;
- must demonstrate excellent comprehension of the English language and above average grammar, spelling and proofreading skills; and
- bilingualism is an asset.

SOURCE DOCUMENTS

<http://dnd.ca/cmj>
National Verbatim Reporters Association
Depo.com
Bestfuture.com

How do I prepare to become a court reporter?

Anyone meeting the requirements of the trade may prepare to apply, when a competition opens, by:

- assessing their own level of understanding of the English language and determining whether they need to review or upgrade those skills;
- if bilingual, assessing their understanding of the French language and determining whether they need to review or upgrade those skills;
- assessing their keyboarding skill and ensuring that it meets the minimum required level and/or improve it to the best of their ability; and
- contacting a PDev office or the Chief Court Reporter to discuss their present skills and abilities and how to improve them and be better prepared for a new trade.

What is the Office of the Chief Military Judge?

The Office of the Chief Military Judge is a distinct unit of the Canadian Forces headed by the Chief Military Judge and located in the National Capital Region. It is currently comprised of four military judges, military and civilian court reporters and administrative support staff. The Court Martial Administrator, a position with statutory duties under the *National Defence Act* relating to the convening and organizing of courts martial, works under the general supervision of the Chief Military Judge and is co-located with this office.

Where can you obtain more information about military judges, court reporters and military justice?

For further information concerning military judges, court reporters and military justice in Canada, you may visit our web site at: <http://www.dnd.ca/cmj>, the web site of the Court Martial Appeal Court at <http://cmac-cacm.ca>, the web site of the Office of the Judge Advocate General at <http://www.dnd.ca/jag> and the web site of the National Military Law Section at <http://www.cba.org/sections/military>.

The Chief Court Reporter may be reached at (819) 994-7438.



Cabinet du
Juge militaire en chef
Office of the
Chief Military Judge

La justice militaire et les sténographes judiciaires



Canada

Qu'est-ce que la justice militaire?

La constitution du Canada confère au gouvernement fédéral le pouvoir de faire des lois en ce qui a trait à la milice, au service militaire et au service naval, et à la défense. C'est en vertu de ce pouvoir, le parlement canadien a adopté la *Loi sur la défense nationale*. Cette loi comprend le *Code de discipline militaire* applicable aux membres des Forces canadiennes ainsi qu'à ceux qui accompagnent une unité ou un autre élément des Forces canadiennes en service actif. L'objectif d'un système de justice militaire parallèle et distinct a clairement été exprimé par la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *R. c. Généreux* en 1992. « Le but d'un système de tribunaux militaires distinct est de permettre aux Forces armées de s'occuper des questions qui touchent directement à la discipline, à l'efficacité et au moral des troupes. La sécurité et le bien-être des Canadiens dépendent dans une large mesure de la volonté d'une armée, composée de femmes et d'hommes, de défendre le pays contre toute attaque et de leur empressement à le faire. Pour que les Forces armées soient prêtes à intervenir, les autorités militaires doivent être en mesure de faire respecter la discipline interne de manière efficace. »

Qu'est-ce qu'un sténographe judiciaire?

Un sténographe judiciaire est un témoin officiel d'une instance judiciaire qui peut rapporter avec exactitude ce qui a été dit par toutes les personnes présentes. Le sténographe judiciaire est impartial, c'est-à-dire qu'il n'a aucun intérêt personnel impérieux dans l'affaire dont il est témoin. De nombreuses autres personnes présentes à une instance, comme les parties au litige, ont un intérêt à l'égard des questions ou des résultats. Le sténographe judiciaire est un observateur neutre dont l'enregistrement de l'événement devient le procès-verbal officiel de l'audience.

Quel rôle jouent les sténographes judiciaires dans le système de justice militaire au Canada?

S'il est allégué que les dispositions de la *Loi sur la défense nationale*, les règlements d'application ou les ordonnances ont été violés, une personne assujettie au *Code de discipline militaire* peut être accusée et jugée soit par un procès sommaire, soit par la cour martiale. Une cour martiale est une audience officielle présidée par un juge militaire comparable à un procès dans un tribunal civil ou une cour supérieure.

Les sténographes judiciaires sont des experts de la collecte et de la conservation d'information dans des formats qui la rendent rapidement accessible et prête à être utilisée. Ils saisissent les pensées

exprimées par des paroles et les convertissent en textes qui peuvent faire l'objet de recherche, être lus et étudiés. Le sténographe judiciaire militaire est un professionnel hautement formé qui poursuit son propre perfectionnement afin de répondre aux exigences changeantes et de s'accorder aux progrès de l'environnement juridique. Un sténographe judiciaire enregistre non seulement l'histoire judiciaire, mais y contribue également au moyen d'une technologie qui permet à toutes les parties au litige de travailler à un rythme rapide et à l'avocat d'analyser le procès promptement. Le sténographe judiciaire est le professionnel sur place dans l'administration de la salle d'audience.

En quoi consiste le travail du sténographe judiciaire?

Pendant des générations, le sténographe judiciaire était connu comme étant la « personne silencieuse » dans la salle d'audience, un rapporteur discret dont le travail consiste à préserver un compte rendu sténographique de ce que les gens ont dit au cours d'une audience. La nature de l'emploi ne permet pas au sténographe judiciaire d'avoir le même style ou le même degré d'interaction que les avocats ou les juges, et mène à une perception erronée de ce que comporte son travail.

Le travail de sténographe comporte différents volets. Premièrement, le sténographe judiciaire saisit les paroles de chacun au cours de l'audience. Deuxièmement, il joue le rôle de commis administratif du tribunal sur place et de source de connaissances professionnelles et, à ce titre, il est responsable d'assurer le bon déroulement de l'instance. Troisièmement, le sténographe judiciaire consigne, fait le suivi et garde en lieu sûr les pièces déposées au cours de l'instance. Quatrièmement, il est l'adjoint judiciaire du juge. Finalement, le sténographe judiciaire prépare une transcription de l'instance.

La transcription est une mesure de protection importante dans l'acte de procédure. Lorsqu'une partie veut exercer son droit d'appel à une cour supérieure, elle se sert de la transcription pour fournir un compte rendu exact de ce qui est ressorti au cours de l'instance.



Le travail caché

Une grande part du travail du sténographe judiciaire est cachée entre la sténographie et la transcription. Ce « travail caché » regroupe la transcription, la recherche des éléments ambigus, la lecture d'épreuve et l'indexation de la transcription finale.

Les résultats obtenus

Tous les sténographes judiciaires sont responsables d'obtenir quatre résultats :

- un compte rendu sténographique de l'audience (bandes sonores);
- une transcription rigoureuse de l'audience dans le format exigé par la Cour d'appel de la cour martiale;
- la réalisation en temps opportun de la transcription; et
- la tenue consciencieuse des fichiers et des registres.

Quelles sont les compétences d'un sténographe judiciaire?

Étant donné que les événements qui sont rapportés sont exprimés principalement par des paroles, un sténographe judiciaire doit être qualifié pour la transcription. Toutefois, les compétences d'un sténographe judiciaire ne se limitent pas à la transcription. Pour devenir sténographe judiciaire, il faut investir du temps et des efforts. La formation officielle en cours d'emploi, qui se donne au Cabinet du juge militaire en chef à Ottawa peut durer jusqu'à deux ans.

Les exigences de base pour devenir un sténographe judiciaire sont les suivantes :

- être membre du groupe professionnel militaire COMMIS SGR 836;
- avoir le grade d'adjudant/maître de 1re classe ou de sergent/maître de 2e classe et posséder au moins deux ans d'ancienneté dans son grade;
- satisfaire aux exigences minimums de la catégorie médicale d'un sténographe judiciaire, 432335 (une bonne audition est essentielle);
- démontrer des aptitudes pour la saisie au clavier d'au moins 40 mots par minute avec moins de 2 pour cent d'erreurs;
- démontrer une excellente compréhension de la langue anglaise et des aptitudes supérieures pour la grammaire, l'orthographe et la lecture d'épreuve; et
- être bilingue est un atout.

DOCUMENTS SOURCES

<http://dnd.ca/cmj>

National Verbatim Reporters Association
Depo.com • Bestfuture.com

Comment me préparer à devenir sténographe judiciaire?

Lorsqu'un concours est ouvert, toute personne qui satisfait aux exigences du groupe professionnel militaire peut se préparer à poser sa candidature comme suit :

- en évaluant son propre degré de compréhension de la langue anglaise et en déterminant si elle a besoin de revoir ou d'améliorer ses capacités;
- si la personne est bilingue, en évaluant sa compréhension de la langue française et en déterminant si elle a besoin de revoir ou d'améliorer ses capacités;
- en évaluant ses aptitudes pour la saisie au clavier en s'assurant qu'elles satisfont aux exigences minimums et en les améliorant au meilleur de ses capacités; et
- en contactant un bureau d'O Sel ou de sténographe judiciaire en chef pour discuter de ses compétences et de ses aptitudes actuelles et discuter de la façon de les améliorer et de mieux se préparer en vue de se joindre à un nouveau groupe professionnel militaire.

En quoi consiste le Cabinet du Juge militaire en chef?

Le Cabinet du juge militaire en chef est une unité distincte des Forces canadiennes dirigée par le Juge militaire en chef et située dans la région de la capitale nationale. Il est actuellement constitué de quatre juges militaires, de sténographes judiciaires militaires et civils et de personnel de soutien administratif. L'administrateur de la cour martiale, un poste dont les fonctions sont prévues par la *Loi sur la défense nationale* relativement à la convocation et à l'organisation de la cour martiale, exerce ses fonctions sous la direction générale du Juge militaire en chef.

Où pouvez-vous obtenir de plus amples renseignements au sujet des juges militaires, des sténographes judiciaires et de la justice militaire?

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les juges militaires, les sténographes judiciaires et la justice militaire au Canada, visitez notre site Web à : <http://www.dnd.ca/cmj>, le site Web de la Cour d'appel de la cour martiale à <http://cmac-cacm.ca>, le site Web du Cabinet du Juge avocat-général à <http://www.dnd.ca/jag> et le site Web de la Section nationale du droit militaire à <http://www.cba.org/sections/military>.

Il est possible de communiquer avec le sténographe judiciaire en chef au numéro (819) 994-7438.